



JEAN-LUC DUBART NOUS CONTE LE "MAUGRE"

Maurice des Ombiaux et Maurice Brabant ont fort bien écrit sur le maugré, cette sorte de vendetta agraire, cette vengeance campagnarde qui a ravagé le Tournaisis durant la première moitié du XIXe siècle.

La tradition, en effet, reconnaît des droits au premier propriétaire ou locataire. Jadis, si celui-ci était dépossédé de ses biens, de sa ferme, de ses terres, il lui arrivait parfois – lui-même ou par l'entremise d'un tiers - de perpétrer des actes de mauvais gré ou... maugré. Le

dernier condamné à mort (pour crime de maugré) a été exécuté en 1850 à Maubray...

Maugré et Maubray

L'étrange similitude entre les deux noms est frappante, comme si le nom du village était, en quelque sorte, prédestiné pour ces actes de malveillance... Toujours est-il que le village de l'entité antoinienne fut le théâtre de plusieurs affaires pour le moins cruelles. Ecoutez plutôt...

L'histoire se passe en 1843, treize ans seulement après que la Belgique ait conquis son indépendance. Philippe Vico est obligé, malgré lui, de quitter la terre qu'il travaille de ses mains et de sa propre sueur. Le propriétaire vient d'en augmenter le loyer, passant de 294 à 300 fr. C'est trop. C'est beaucoup trop... Alors, à la fin de cette même année, sur la terre devenue libre, Paul Dambrain, cultivateur à Grand Camp, reprend un bonnier. Il ne se doute pas à quel point il vient d'enfreindre la sacro-sainte loi de la propriété. Il s'est glissé, comme on le verra, dans la spirale de la colère, du ressentiment et de l'acrimonie...

Car un mois plus tard, un soc de charrue placé devant sa propriété l'avertit de la menace...

Quelques semaines s'écoulaient. L'heure est entre chien et loup. Paul Dambrain se repose près du poêle, entouré de sa famille. Une ombre se profile derrière la fenêtre. Elle ouvre le volet et tire à bout portant à travers les vitres. Paul Dambrain s'effondre, sans un cri. Il vient de laisser dans leur malheur une femme – enceinte - et six enfants.

Bien sûr, l'enquête ne donne rien. Parce qu'il y a des lieux où il n'est pas bon de parler. Parce qu'il y a des lieux où la loi du silence prévaut sur toute justice. Par manque de preuves, Vico n'est pas inquiété...

Mais l'histoire ne se termine pas là. En 1846, le moulin du hameau – propriété du Prince de Ligne - est occupé par la veuve Monniez, épouse en secondes nocces de Antoine Lekeuche. Son fils Frédéric les aide bien volontiers dans leurs nombreuses tâches. Mais voilà : le bail se termine à la Noël. Lekeuche souhaite renoncer mais le jeune Frédéric, au contraire, tient à reprendre le moulin et reconduire le bail aux conditions antérieures. Cette demande lui est refusée.

C'est ainsi qu'en janvier 1848, le moulin est repris cette fois par Jean-Baptiste Leroy et Séraphin Pourcelet, tous deux originaires de Péruwelz.

Monniez offre une somme d'argent pour la cession des droits. Là encore, il doit essayer un refus. Amer, il proclame à qui veut l'entendre qu' « ils ne feront jamais rien au moulin ».

Première intimidation : un coup de feu éclate sous les fenêtres de Leroy ! Puis, seconde dissuasion : le 3 mars 1849, au crépuscule d'une journée bien remplie, Pourcelet qui se promène calmement reçoit une décharge de plombs dans le dos. Il rejoint péniblement son domicile.

Le « Curé des Pourcheaux »

Très vite, un certain Lacquement, exécuteur soudoyé, est soupçonné. On l'appelle le « Curé des Pourcheaux », peut-être parce qu'il chante en latin lorsqu'il saigne les porcs. On sait aussi dans le village que c'est lui qui est à l'origine de morts suspectes dans le bétail et le cheptel, c'était lui qui a brûlé des récoltes...

Le 19 février, Louis Lacquement est condamné à la peine de mort par la Cour d'Assises de Mons, est exécuté sur la place publique. Une foule énorme envahit le Marais de Maubray où la guillotine a été dressée. Il monte vers l'échafaud en regardant sa maisonnette où sanglote son épouse, entourée de ses bambins... Réconforté par le Supérieur des Jésuites de Tournai, il prononce ses dernières paroles : « Je demande pardon à Dieu de mes péchés et à vous tous, des scandales que je vous ai donnés. Profitez de mon exemple, évitez les mauvaises compagnies, voyez où elles m'ont conduit... »

Tout est accompli. La tête est séparée du tronc par la lame de la guillotine et roule dans le panier... Il paraît que dans le village l'on dit encore, 152 ans plus tard : « A Maubray, avec un, on en fait deux ». C'est dans cette condamnation à mort qu'il faut en trouver l'origine...

Source : Nord Eclair, 9 janvier 1974, article de Christian De Bast, « Une conférence de M. Brabant au Montbretia. Avec la collaboration de Michel Vinchent et Jean-Pierre Coquette ».

Jean-Luc Dubart

(Extrait de : "Contes et légendes du pays hennuyer", éditions Mémor, Bruxelles).

Jean-Luc Dubart

<http://www.dubart.fr.st>

http://users.belgacom.net/Grande_Procession_Tournai

jlubart@swing.be